

de travaux publics de l'ordre de 1,185 millions de dollars annoncé par le gouvernement.

Nous sommes bien d'avis que ce programme de travaux publics dans le Nord canadien ne peut pas soulager le problème du chômage, et c'est pourtant en ce sens que ce programme fut présenté au peuple. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre sommes opposés au "développement" du Nord canadien, à l'exploration et à l'exploitation futures de nos ressources naturelles, mais je voudrais préciser que le gouvernement a monté en épingle cette vision lorsqu'il l'a décrite à l'électorat canadien.

Si le premier ministre et ses collègues veulent continuer à dire qu'ils ont eu une vision, libre à eux. De ce côté-ci de la Chambre, nous pouvons dire que l'ancien gouvernement, et particulièrement son ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, avaient fait preuve de sagesse et de réalisme en prévoyant ce qui devait se faire relativement au Nord canadien et en faisant les préparatifs nécessaires à son "développement".

J'ai, à ce sujet, monsieur le président, fouillé les débats de la Chambre et j'ai également examiné assez attentivement les diverses publications du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, de même que les mémoires qui ont été soumis à la Commission Gordon sur les perspectives économiques.

Au compte rendu des débats de la session 1953-1954, j'ai relevé certaines phrases prononcées par le premier ministre d'alors, le très honorable Louis St-Laurent, lorsqu'il présentait à la Chambre le projet de loi instituant ce ministère. Voici ce qu'il disait, comme l'atteste la page 742:

L'un des sujets auquel on attachera une plus grande importance par l'adoption de la mesure à l'étude, c'est l'administration et le développement de nos territoires du Nord.

Dans le même discours, il ajoutait:

Or, il nous a semblé qu'il devenait de plus en plus évident qu'il serait souhaitable de modifier la situation et de susciter des conditions indiquant clairement que le Gouvernement et le Parlement voulaient qu'on accorde plus d'attention au développement de notre région septentrionale et je puis dire que nous en avons été davantage convaincus en constatant qu'un assez grand nombre de non-Canadiens doivent se rendre dans ce territoire. Nous avons jugé qu'il était très important de prendre les dispositions voulues pour que, chaque fois qu'ils s'y trouvent, ils se rendent compte qu'ils sont en territoire canadien, dans un territoire administré par les autorités canadiennes.

Le projet de loi à l'étude vise à faire valoir davantage le fait que les Canadiens s'intéressent vivement à ce territoire du Nord et le considèrent comme une partie importante du territoire assujéti à la souveraineté de la nation canadienne.

Et je lis, à la page 746, le passage suivant qui a été cité en anglais, ce matin, par le chef de l'opposition.

Nous ne devons laisser planer aucun doute quant à notre occupation active de ces territoires du Nord jusqu'au pôle, et quant à l'exercice de notre souveraineté à l'égard de ces régions.

Dans le rapport présenté à la Commission royale sur les perspectives économiques par M. F. H. Collins, commissaire du territoire du Yukon, je trouve ceci, à la page 5:

(Traduction)

Le but de ce mémoire est une appréciation de l'apport que le Territoire du Yukon, avec ses ressources naturelles, pourrait faire à l'économie canadienne du prochain quart de siècle, ainsi que des mesures qui semblent propres à favoriser cet apport. Le rapport nous expose tour à tour les ressources naturelles, la population et le développement économique du Territoire, puis il passe à l'industrie minière du Yukon, dont il tente de saisir les perspectives, sans négliger les problèmes que pose l'expansion économique à venir. Enfin, il dit comment on pourrait encourager cette expansion économique et pourquoi il y aurait lieu de prendre sans tarder certaines mesures.

(Texte)

Et à la page 19 du même rapport, nous trouvons également ceci:

(Traduction)

Les routes qui, même maintenant, constitueraient des prolongements fort utiles du réseau routier qui sert à la mise en valeur du territoire illustrent bien les exigences que les 25 prochaines années peuvent faire naître en matière de construction de routes.

(Texte)

Le commissaire du Yukon résume ensuite les travaux à faire concernant les routes d'accès et ce que je qualifierais de routes de rencontre. De plus, il parle de certaines routes déjà commencées. Il ne m'est sûrement pas nécessaire de lire ce passage au complet, puisqu'on peut le lire à la suite de la citation précédente.

Et il continue, comme l'atteste la page 20 du rapport:

(Traduction)

Bien que ces besoins semblent être actuellement les plus urgents parmi ceux que l'avenir prévisible nous réserve pour ce qui est de la construction de routes dans ce territoire, l'ordre suivant lequel ces routes peuvent être construites est loin d'être assuré, et il n'est pas invraisemblable que la priorité donnée à chacune d'entre elles soit profondément révisée. Néanmoins, on a là une indication de l'importance que l'aménagement d'autres routes aura pour la mise en valeur de l'économie du Yukon.

(Texte)

Dans le mémoire présenté relativement aux territoires du Nord-Ouest, à la Commission Gordon, toujours on retrouve substantiellement les mêmes conclusions.

Je voudrais rappeler également que c'est sous un régime libéral que des actes positifs